



## ÉDITO

**D**YNAMIQUE, accueillant, chaleureux, authentique, humain ... autant de termes qui caractérisent notre territoire du Haut-Minervois.

Grâce au travail de l'ensemble des élus des 17 communes qui composent notre Communauté de Communes, grâce à l'investissement des femmes et des hommes qui vivent dans nos villages, nous bâtissons un territoire un peu plus solidaire et un peu plus innovant chaque jour.

Au travers des actions à destination des jeunes, des personnes âgées, des entreprises, des défenseurs d'une terre respectueuse de notre histoire, de nos racines et de sa diversité, nous créons ce développement indispensable à la survie de notre identité « Minervoise ».

Avec vous et pour vous, la Communauté de Communes du Haut-Minervois est un partenaire et un acteur de votre quotidien.



Le Président,  
Alain GINIÈS

### ORGANIGRAMME DE LA CDC

Direction : Bernard Del Basso  
 Secrétariat-Accueil : Jeanne-Marie Boularan  
 Habitat : Permanence ASFODEL (les mardis)  
 Environnement : Philippe Alart  
 Didier Mero (Ambassadeur du tri)  
 Comptabilité : Marie-Hélène Sanchez  
 Développement : Guylaine Pignot  
 Marchés Publics : Jean-Marie Papaïx  
 Tourisme : Sophie Bonzom  
 Communication : Marion Callegari

### ORGANIGRAMME DU CIAS

Direction : Patricia Mani-Eslava  
 Secrétariat-Accueil : Sylvie Lacube  
 Dominique Leygue  
 Comptabilité : Elisabeth Bonini  
 Enfance et jeunesse : Maryline Casaneuve  
 Anne-Marie Bénit  
 Béatrice Rey  
 Seniors : Marc Serra  
 Noëlie Bounhour  
 Petite Enfance : Caroline Destainville

Communauté de Communes du Haut-Minervois,  
 18 rue Léo Lagrange, 11160 PEYRIAC-MINERVOIS  
 Tél : 04 68 78 10 85 / Fax : 04 68 78 33 25

Le CIAS,  
 5 Chemin des Pèlerins, 11160 PEYRIAC-MINEVOIS  
 04 68 78 54 62



# BUDGET 2009

## une équité parfaite

**A**VEC un montant de 13 021 000 €, le budget 2009 voté le 26 mars dernier, à l'unanimité des conseillers communautaires est un budget audacieux qui assoit les bases du développement territorial et renforce la solidarité.

Principalement axé sur l'aménagement de zones d'activités économiques (ZAC du HAUT-MINERVOIS, ZA de VILLENEUVE-MINERVOIS, ZA de CAUNES-MINERVOIS et ZA de RIEUX-MINERVOIS), il traduit ainsi le rôle d'aménageur du territoire, confié par le législateur aux communautés de communes.

Avec plus de 10 000 tonnes de déchets collectées et traitées annuellement, la gestion des déchets demeure la charge structurelle majeure de ce budget. Les trois déchèteries intercommunales et le tri sélectif participent ainsi à la préservation de notre environnement.

La politique sociale du territoire, aujourd'hui portée par le CIAS du HAUT-MINERVOIS, bénéficie pour ce faire d'un large soutien financier de la Communauté de Communes. Elle accompagne toutes les générations, de la petite enfance aux personnes âgées.

Le tourisme, vecteur important de notre développement économique, est conforté par une capacité d'accueil (hôtels, gîtes et chambres d'hôtes) qui dépasse maintenant les 4000 lits.

À noter, depuis maintenant deux ans, l'intervention intercommunale en matière d'électrification rurale pour le compte des communes et le soutien apporté au milieu agricole au travers de schémas d'orientations (hydraulique, OCAGER et diversification).

La taxe professionnelle unique et la taxe d'enlèvement des ordures ménagères couvrent 27% des recettes budgétaires. La pression fiscale demeure inchangée depuis quatre ans et cette année encore les taux d'imposition n'ont pas évolué.

# BRÈVES

## du Haut-Minervois

### LES BALADES VIGNERONNES : C'EST REPARTI !

Pour cette 3<sup>ème</sup> édition, la Communauté de Communes du Haut-Minervois organise des rencontres oenotouristiques autour de la culture viticole. Il s'agit de balades gratuites de deux heures environ, durant lesquelles les participants découvriront le vignoble, l'environnement et le petit patrimoine, sans oublier de contenter les papilles par une dégustation des vins.

En association avec 15 vigneron du Haut-Minervois, ce sont 33 dates qui sont au programme cette année. Toutes les informations sont disponibles sur le site de la CDCHM, dans les mairies et dans les syndicats et offices de tourisme.

### ZONE D'AMÉNAGEMENT CONCERTÉE (ZAC)

Le dossier de création de la future ZAC du Haut-Minervois, sur le territoire de Peyriac-Minervois et Rieux-Minervois, approuvé le 7 mai dernier, est à votre disposition au siège administratif de la CDCHM et aux mairies des communes concernées par la ZAC.

### PIG

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2006, le Programme d'Intérêt Général (PIG) a permis à de nombreux propriétaires de rénover leurs anciennes habitations. Prévu pour trois ans, le PIG a donc cessé d'exister depuis le 31 décembre 2008. Seul un suivi post-animation, en partenariat avec le cabinet ASFODEL, est maintenu tous les mardis matin de 9h00 à 12h00 au sein des locaux de la CDCHM. Rappelons que sans l'aide financière du Conseil Général, du Conseil Régional et de l'ANAH (Agence Nationale pour l'Amélioration de l'Habitat), le PIG n'aurait pas connu un tel succès. Actuellement, l'État a mis en place un plan de relance national pour l'habitat afin de permettre la rénovation d'anciennes habitations. Pour l'année 2009, une subvention de plus de deux millions d'euros est disponible pour tout le département de l'Aude. N'hésitez pas à contacter l'ANAH au 04 68 10 31 77, tous les mardis et jeudis de 9h00 à 11h30.



### FÊTE DE LA FORÊT

Du 17 au 20 septembre 2009, aura lieu pour la première fois sur notre territoire la Fête de la forêt. Dans le cadre de la charte forestière du territoire, la CDC du Haut-Cabardès et la CDCHM organisent une table ronde et des conférences sur les communes de Cabrespine et Castans, ainsi qu'un forum des métiers à Villeneuve-Minervois. Financée par le Conseil Général et le Conseil Régional, la Fête de la forêt est un événement destiné à sensibiliser le public au monde forestier, au cours duquel producteurs et artisans locaux feront démonstration de leur savoir-faire et de leurs talents.

## QUELQUES CHIFFRES-CLÉS

Le plus gros employeur du territoire : 107 agents

10 Centres de Loisirs Associés aux Ecoles (CLAE)

2 points d'accueil multimédia

2 Centres de Loisirs Maternels (CLM)

1 Centre de Loisirs Sans Hébergement (CLSH)

1 crèche halte-garderie « Lous Fripounets »

# LE CIAS



**L**ES membres élus de la Communauté de Communes du Haut-Minervois souhaitaient développer de nouvelles compétences en matière de social. De cette réflexion est né le Centre Intercommunal d'Action Sociale (CIAS). Installé à la place de l'ancienne gendarmerie à Peyriac-Minervois depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2009, le CIAS met tout en œuvre pour améliorer le quotidien de **l'enfance, de la jeunesse et des seniors**.

### Le CIAS : qu'est-ce que c'est ?

Le CIAS, **Centre Intercommunal d'Action Sociale**, a pour mission d'analyser les besoins sociaux sur le territoire de la Communauté de Communes, pour apporter à l'ensemble de la population une aide quotidienne. **Composé de trois services distincts, le pôle petite enfance, le pôle enfance et jeunesse et le pôle senior**, le CIAS est un établissement public doté de compétences en matière de prévention et de développement social.

### Une antenne de la Communauté de Communes

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2009, le CIAS est devenu une structure indépendante juridiquement, administrativement et budgétairement. Néanmoins, le CIAS fonctionne grâce à des aides et participations accordées par l'État, la Région, le Département, la CAF et surtout grâce à une participation annuelle de la Communauté de Communes. Animée par un réseau d'élus, d'institutions publiques et d'associatifs locaux, la mission du CIAS est de mettre en place la politique sociale décidée par les élus. Issus du conseil communautaire de la CDCHM et nommés par le Président, Monsieur Alain Giniès, ses sept membres élus participent activement au développement social, avec l'aide de sept autres membres non élus, provenant d'une association en lien avec le social et la famille.

### La MLI : Mission Locale d'Insertion

À partir du mois de juillet, le CIAS devrait adhérer à la convention de la MLI. **Cet organisme national accueille les jeunes de 16 à 25 ans pour les aider dans leurs démarches d'insertion professionnelle**. Deux permanences seront mises en place au sein du territoire pour permettre aux jeunes de nos communes de prendre un nouveau départ.

## DES PROJETS AU SERVICE DE LA POPULATION

- **Un diagnostic des besoins.** Le CIAS envisage en association avec le CODES (Comité Départemental d'Éducation pour la Santé) de réaliser une étude sur l'ensemble du territoire. Elle permettra d'orienter le développement social au plus près des attentes de chaque citoyen et de mettre en place des actions de prévention pour la santé.
- **Un partenariat avec Présence Verte**, concernant la télé-sécurité. **C'est un service d'assistance à distance**, reliant 24 heures sur 24 les abonnés aux services d'urgence et prévenant immédiatement les proches en cas d'accident. L'abonnement à Présence Verte est payant mais le CIAS prend à sa charge les frais d'installation !
- **Création d'un onzième CLAE** (Centre de Loisirs Associé aux écoles). Après Aigues-Vives, Azille, Caunes-Minervois, La Redorte, Laure-Minervois, Pépieux, Peyriac-Minervois, Puichéric et Villeneuve-Minervois, c'est à Rieux-Minervois qu'un nouveau CLAE devrait ouvrir ses portes.



# TRI SÉLECTIF des changements



**D**EPUIS plusieurs années, la protection de l'environnement est devenu un enjeu majeur de notre société. Et pour cause ! Avec une planète qui se dégrade d'année en année, il est important que chacun d'entre nous modifie ses habitudes vers un même objectif : **le recyclage des déchets ménagers** ! Ainsi, la Communauté de Communes du Haut-Minervoies (CDCHM) a renforcé ses outils d'apports volontaires sur l'ensemble du territoire, pour faciliter la vie de ses « citoyens trieurs » :

- Remplacement de la caisse par le sac jaune
- Installation de nouvelles colonnes à verres
- Distribution gratuite de collecteurs de déchets à soins piquants et coupants (DASRI)

Depuis le 2 janvier 2009, vous avez pu constater le changement d'outil de collecte des déchets recyclables. En effet, la caisse a laissé place au sac jaune. Un nouvel équipement de collecte qui n'est pas sans raison...

## Pourquoi un tel changement ?

La CDCHM a voulu répondre aux besoins de la population : **améliorer le tri sélectif tout en facilitant la vie de l'éco-citoyen**. Plus facile à transporter, plus hygiénique, plus économique et moins bruyant, le sac jaune bénéficie d'atouts considérables.

## L'éco-citoyenneté, c'est l'affaire de tous !

Notre priorité est **de maintenir le taux de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) au plus bas**. Pour cela, nous avons besoin de vous. En effet, trier permet de réduire les frais de transport, de traitement et surtout de réduire le poids de la TEOM. Donc trier présente un double avantage : alléger la facture de traitement des déchets et maintenir le taux de la TEOM.

## LES COLONNES À VERRE

Plusieurs colonnes à verre sont à votre disposition dans votre commune. On y apporte les bouteilles, les bocaux et les pots en verre, sans les bouchons ni les capsules. Pour vous faciliter le tri sélectif, la Communauté de Communes a investi dans des colonnes à verre. **Aujourd'hui, on trouve 1 colonne pour 100 habitants, soit 131 colonnes sur tout le territoire.**

## RAPPEL DES BONNES PRATIQUES

### Interdits dans le sac jaune :



Films et barquettes plastiques, polystyrène, pots de yaourt, pots de crème fraîche, verre.

### Autorisés dans le sac jaune :

Briques alimentaires, boîtes métalliques, bombes aérosols, cartons, journaux, magazines, bouteilles et flacons en plastique.

**Les gros cartons doivent être pliés et déposés à côté des sacs.**

## COLLECTEURS DE DÉCHETS DE SOINS PIQUANTS ET COUPANTS

La CDCHM organise, en partenariat avec les pharmaciens, **des collectes trimestrielles pour les déchets de soins piquants et coupants** : aiguilles, seringues, lancettes...

Des collecteurs sont distribués gratuitement chez votre pharmacien pour les particuliers en auto-traitement. Ces collecteurs sont à ramener à des dates précises pour une meilleure sécurité des déchets à risque :

Du 23 au 29 juin 2009

Du 2 au 7 septembre 2009

Du 1<sup>er</sup> au 7 décembre 2009

